Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260601-D2026_38-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.38

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 1er juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 26 mai 2026*
***Présents :** Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER, adjointe – Claude TAUVRY, adjoint – Annick GUYON – Xavier CERTAIN — Philippe POCHON – Gurvand BOURHIS – Sébastien MARTIN – Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY – Arnaud NAJARRO - Marilyn LE MOIGN - Isabelle LE DREFF.*
***Absents excusés :** Fabienne LE BRIS (procuration à Philippe POCHON) - Martine LE BOZEC, adjointe (procuration à Evelyne MINIER)*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 15	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Formation des élus 2026

Considérant qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit obligatoirement délibérer sur les orientations générales de la formation de ses membres dans un délai de trois mois suivant son installation ;

Considérant qu'il y a lieu, en ce début de mandat, de définir la politique d'accompagnement et de montée en compétences des élus afin de leur donner les outils nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et à la compréhension des enjeux de la collectivité ;

Après débattu de l'offre de formation à destination des élus, notamment pour les nouveaux élus et particulièrement sur la thématique des finances locales, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :

- **Mettre** en place un programme de formation adapté à destination des élus
- **Imputer** le coût de ces formations au compte 6565 de l'exercice 2026 du budget de la Commune

---

Fait et délibéré le 1er juin 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

